

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 9 mars 2026 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Alexandre Moraga, Président
- Mmes Olivia Manzin, Véronique Monod-Bourqui, Karen Reymond-Dorsay, Chloé Berthet, Sabine Latour, Marie Martin Wyler, conseillères municipales
- MM. Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Micaël Chanez, Alain Forestier, Gilles Martin, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimeann, , conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- MM. Grégoire Odier, Fabrice Calame, Conseillers administratifs
- Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

**Excusé-e-s :** /

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025
  2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  3. Communications des Président-e-s de commissions
  4. Communications de la Mairie
  5. Présentation des comptes-rendus administratifs 2023 et 2024
- Délibération D308 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 10'000.- destiné à financer l'acquisition de la parcelle n°11426J sise Chemin de Saussac 77, afin de permettre l'élargissement du trottoir sur le chemin Jacques-Ormond
- Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 20 janvier 2025
  - Vote de la délibération
6. Propositions individuelles et questions
  7. Huis-clos
-

M. Alexandre Moraga, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'exécutif, Mme la secrétaire générale et les membres du Conseil municipal, à qui il souhaite la bienvenue pour cette première séance du Conseil municipal de Troinex de l'année 2026. Après une trêve hivernale qui aura pu paraître longue, tous se retrouvent ce soir pour reprendre leurs travaux. Cette trêve aura surtout été intense, marquée par les différents événements qui se sont déroulés au cours des derniers mois. Ceux-ci rappellent combien il est essentiel de pouvoir compter sur des institutions démocratiques solides à tous les échelons de l'Etat. La démocratie locale en est une composante fondamentale et repose sur l'échange, le dialogue et la co-construction, qui doivent continuer de guider chacun dans leurs travaux au sein du Conseil municipal. Enfin, après cette pause hivernale, M. le Président constate avec plaisir que presque tout le monde est revenu en forme pour reprendre les travaux ce soir.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025**

M. Chanez signale que son nom aurait dû figurer dans la liste de présence.

M. Rüttimann indique que son prénom a été changé en « Patrick ».

En page 3, M. Forestier relève une coquille et demande à ce que la première phrase de la partie « un arbre, une commune » soit reformulée.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. le Président indique avoir trois communications.

#### *Liste des intérêts des Conseillers municipaux : prises d'intérêts*

Les Conseillers municipaux se sont vu adresser récemment les documents permettant d'établir la liste de leurs liens d'intérêts, avec un retour demandé d'ici à la fin du mois de mars. M. le Président rappelle que, selon le règlement, cette liste doit être établie en début de législature et mise à jour au plus tard au début de chaque année civile, en cas de changements. Il s'enorgueillit particulièrement de l'existence de ce document et de cette disposition réglementaire, qui constitue un instrument très concret de transparence et qui permet de prévenir tout risque de collusion et de conflits d'intérêts. M. le Président en profite pour saluer le travail des commissaires de la Commission des finances, sécurité et règlement de la précédente législature, qui ont accompli un travail remarquable en finalisant la mise à jour de ce règlement. Ce travail illustre parfaitement le rôle essentiel des commissions ; un travail souvent discret, peu visible dans son élaboration, mais qui permet d'aboutir à des outils solides et utiles pour le fonctionnement du Conseil de la commune. M. le Président remercie par avance ses collègues de bien vouloir remplir et retourner ce document dans les délais.

#### *Visite du Palais fédéral*

M. le Président souhaite adresser des remerciements à la Mairie pour l'organisation de la visite du Palais fédéral le 5 mars dernier. Cette visite a permis de découvrir ou de redécouvrir les institutions fédérales et, surtout, de voir la démocratie en action, dans un lieu qui est l'un des symboles les plus forts. En outre, cette sortie semble avoir été appréciée par tous les participants.

### *Courriers reçus*

M. le Président précise avoir reçus trois courriers l'après-midi même et en donne lecture :

#### Courrier 1 :

« Le message joint est destiné à l'exécutif et à la Présidente ou au Président du Conseil municipal de votre commune, afin qu'il/elle puisse le transmettre à tous les élus. Nous les remercions par avance de le transmettre par mail pour que les élus puissent accéder au lien [M. le Président indique qu'il s'en chargera.]

Les associations de protection contre le rayonnement non ionisant

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous savons surchargés, mais nous vous demandons cependant de bien vouloir prendre en considération les informations suivantes, car elles concernent un enjeu extrêmement important, aussi pour les communes. La révision partielle de la loi sur les télécommunications (LTC) dans le domaine de la téléphonie mobile est actuellement en consultation (consultation 2025/99). Ce projet de loi prévoit de retirer aux communes qui ont la compétence d'autoriser les antennes de téléphonie mobile. Les communes ne seraient notamment plus habilitées à vérifier le respect des valeurs limites pour les rayonnements non ionisants. Cela reviendrait à les déposséder de leur pouvoir de fait, les privant ainsi de tout moyen effectif de participer aux questions relatives aux communications mobiles. Nous vous joignons une analyse détaillée du projet de loi (analyse et argumentaire). Nous pensons que les communes ont un intérêt à s'opposer à cette proposition de loi mal avisée.

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Avec nos remerciements et nos meilleures salutations. »

Mme Latour demande si ces personnes habitent à Troinex.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une association qui n'est pas localisée à Troinex et ajoute que toute la documentation sera transmise aux Conseillers municipaux.

#### Courrier 2 :

M. le Président donne lecture du courrier de M. Jonathan Hadida :

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier sincèrement pour l'attention et le temps que vous consacrez à l'avenir de notre commune de Troinex, ainsi qu'aux divers projets visant à en améliorer le cadre de vie.

Je me permets de vous écrire à propos de la réunion publique du 19 février dernier, consacrée à la question du réaménagement de la route de Bossey et plus particulièrement à la possibilité de la rendre à nouveau à double sens. N'ayant malheureusement pas pu être présent ce jour-là pour des raisons professionnelles, je souhaite néanmoins faire connaître ma position sur ce sujet qui me semble essentiel pour la sécurité de nos habitants, et notamment de nos enfants.

Depuis la mise en place du sens unique sur ce tronçon, la route de Bossey a gagné en tranquillité et en sécurité. Les piétons, les cyclistes et en particulier les jeunes enfants du quartier peuvent circuler sans craindre le croisement de véhicules dans les deux sens. En tant que parent, j'ai pu constater combien cette mesure a apporté un soulagement à de nombreuses familles. Nos enfants peuvent désormais se rendre à l'école, rendre visite à leurs amis ou se promener plus librement, sans l'appréhension permanente de la circulation intense et rapide.

Le retour à une route à double sens risquerait à mon sens d'annuler ces avancées. L'augmentation du trafic motorisé, les croisements de véhicules dans une voie devenue plus fréquentée et la perte d'espace pour les piétons et cyclistes créerait un environnement plus dangereux et plus stressant pour tous. Les bénéfices tirés d'un retour au double sens me paraissent bien modestes au regard du risque accru pour les riverains.

Je comprends parfaitement que certaines contraintes pratiques, notamment celles liées aux activités agricoles et de quelques exploitants locaux puissent justifier un examen attentif de la situation. Toutefois, il me semble que l'intérêt collectif de la commune en matière de sécurité et de qualité de vie prime les inconvénients individuels que le maintien du sens unique peut engendrer.

Notre commune a la chance de bénéficier d'un environnement calme, verdoyant et particulièrement adapté à la vie de famille. Conserver le sens unique sur la route de Bossey, c'est agir en faveur d'une circulation apaisée, d'une mobilité douce encouragée et d'une sécurité accrue pour les enfants et les promeneurs. C'est également envoyer un signal fort sur l'importance que Troinex accorde au bien-être et à la sécurité de ses habitants. Comme le disait Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de prévoir, mais de le rendre possible. » Préserver la route de Bossey en sens unique, c'est précisément rendre possible un avenir plus sûr, plus serein et plus humain pour nos enfants et pour notre village. Je vous serais donc très reconnaissants de bien vouloir prendre en considération ces éléments dans vos réflexions et décisions à venir.

En vous remerciant à nouveau pour votre écoute et votre engagement au service de notre commune, je vous prie d'agréer, Mme la Syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, l'expression de ma haute considération. »

M. Calame précise qu'il ne s'agissait pas d'une séance publique, mais d'une séance destinée exclusivement aux riverains et riveraines de la route de Bossey, raison pour laquelle l'information contenue dans cette lettre n'est pas nécessairement parvenue à tous. Il indique ensuite que le bilan de ces mesures provisoires sera présenté en séance de commission le surlendemain, à la commission en charge de la mobilité. Les commissaires pourront prendre connaissance de ce bilan et, par la même occasion, de la position que la Mairie souhaite amener au comité de pilotage qui aura lieu début avril (sachant qu'à ce stade aucune décision n'est prise et que toutes les décisions sont prises par le comité de pilotage Genève Sud, qui regroupe des communes suisses, françaises et le canton de Genève). A ce stade, il n'y a pas de décision concernant le maintien, la suppression ou quelque modification que ce soit sur une mesure.

### Courrier 3 :

« Bernex, le 24 février 2026

Concerne : Courses pédestre « A travers le Coteau » - 47ème édition - samedi 25 avril 2026

Madame/Monsieur le/la président/e,

En 2026, la seconde plus ancienne course à pied du Canton connaîtra sa 47ème édition.

Par ces quelques lignes, nous aimerions inviter les députés, à participer à notre traditionnelle et sympathique « course des conseillers, qui aura lieu le :

**Samedi 25 avril 2025 à 16h15**

dans le cadre de notre course pédestre « A travers le Coteau ».

Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune. Vous trouverez ci-joint le règlement.

A la fin de la course vous êtes cordialement invités/ées à une verrée conviviale qui aura lieu à la buvette du Signal.

Le programme de la journée sera disponible sur notre site internet [www.coursebernex.com](http://www.coursebernex.com) où vous pourrez vous inscrire directement dès le mois de mars.

Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Madame/Monsieur le/la président-e, à l'expression de nos meilleures salutations.

Guytaine Antille ».

### **3. Communications des Président-e-s de commissions**

#### Finances, sécurité, règlement

M. Annen annonce que la commission s'est réunie à deux reprises en ce début d'année (les 26 janvier et 18 février). Lors de la première séance, les commissaires ont dressé une liste et priorisé les travaux de la commission qui les occuperont durant la législature, et ont notamment établi l'agenda pour 2026. Lors de la seconde séance, ils ont démarré une discussion autour du règlement du Conseil des anciens et ont reçu à cette occasion Janine Berberat, Présidente, et Jean-Pierre Waefler, Vice-président. Les travaux se poursuivront pour valider la nouvelle mouture de ce règlement.

#### Commission social, culture, jeunesse et sport

M. Aellen annonce que la commission social, culture, jeunesse et sport s'est réunie le 16 février 2026 pour finaliser le cahier des charges du comité de jumelage et fixer les attentes du village avec lequel Troinex voudrait sa jumeler.

### **4. Communications de la Mairie**

#### Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

#### **La passerelle sur la Drize prend forme – pose du tablier un dimanche de mai**

Les fondations de la future passerelle sont en place. Les dernières photos du chantier, prises le 12 décembre 2025, illustrent la phase de bétonnage réalisée juste avant les fêtes. Elles seront visibles dans le prochain numéro du Troimag, que vous recevrez dès le milieu de la semaine prochaine. Cette étape clé de la maçonnerie a permis d'ancrer les pieux de part et d'autre de la Drize, de construire les culées qui supporteront le futur tablier, ainsi que la rampe et les escaliers d'accès.

La suite du chantier s'annonce déjà spectaculaire : la pose du tablier est prévue en juin. La passerelle arrivera en une pièce portée par trois camions, probablement un dimanche, car il sera nécessaire de fermer la route de Troinex.

#### Communications de M. Fabrice Calame, Conseiller administratif :

#### **Route de Troinex : motion 30KM/H**

Le Grand Conseil a inscrit dans la loi le maintien à 50km/h des axes structurants, ce qui va à l'encontre de l'envie votée en Conseil municipal de passer la route de Troinex à 30km/h – envie qui était elle-même bloquée par un recours sur la mise à 30km/h d'un certain nombre d'axes du canton.

A ce jour, le Conseil administratif est toujours en contact avec l'Office cantonal des transports (OCT) pour évaluer cette nouvelle situation et voir quelles sont les possibilités qui s'offrent désormais à la commune (mise à 30km/h d'un tronçon ou d'une partie de l'ensemble), sachant par ailleurs qu'un référendum est en cours de signature pour combattre cette inscription des 50km/h dans la loi. Le sujet n'est donc pas clos. L'exécutif le suit et reviendra vers le Conseil municipal le plus rapidement possible.

### **Jobs d'été : information sur les contraintes et l'engagement uniquement de jeunes de plus de 18 ans**

Les normes fédérales de sécurité au travail et les contraintes en découlant ont fait l'objet d'un examen par les services communaux. En voici les principaux aspects :

#### Pour les jeunes de 16 ans révolus à 18 ans :

- Les jeunes ne doivent jamais être seuls
- L'utilisation de produits comportant un pictogramme sur l'emballage est strictement interdite ; de plus, préalablement à toute utilisation de produit, la fiche de sécurité doit être lue par l'intéressé et un formulaire d'instruction interne doit être signé
- Les jeunes ont interdiction de travailler à des températures supérieures à 30°C
- Les travaux avec gestes répétitifs sont limités à 2h maximum par jour
- Les travaux avec substance sous pression sont interdits (par exemple : un nettoyeur haute pression)
- L'utilisation d'outils créant une vibration aux mains est interdite dès une intensité supérieure à 2,5 m/s<sup>2</sup> (des outils comme les meuleuses ou les ponceuses vibrantes atteignent souvent un niveau supérieur après 1 à 2 heures d'utilisation)
- Les travaux entraînant une exposition à un bruit continu 8h de 85 décibels sont interdits (exemples : perceuses, ponceuses, scies circulaires, ...) sont interdits
- La charge de port maximum est de 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes
- Les travaux avec des objets pouvant être contaminés sont interdits (exemple : tri des déchets, levée des poubelles)
- Les travaux pouvant entraîner un risque de chute sont interdits (y compris le fait de monter sur un escabeau)
- Les travaux avec des outils comportant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées et qui présentent un risque de coupure, de cisaillement, de perforation, d'écrasement etc. sont interdits
- En outre, des équipements de protection individuelle (EPI) complets sont requis pour travailler en voirie : vêtements de norme classe 3 et accessoires de norme S3 (bottes, gants, lunettes de protection, protections auditives). Pour travailler en conciergerie, des chaussures de sécurité norme S3, des lunettes de protection et des gants sont obligatoires.
- Enfin, pour les jeunes travaillant en voirie, les travaux sur les zones de routes non fermées à la circulation sont interdits.

#### Pour les jeunes dès 18 ans révolus :

- Pour travailler en voirie, les jeunes doivent porter un équipement de protection individuelle (EPI) complet, de norme classe 3 pour les vêtements et S3 pour les chaussures, bottes, gants, lunettes de protection et protections auditives. En conciergerie, les jeunes doivent être équipés de chaussures de sécurité de norme S3, de lunettes de protection et de gants.

- Pour l'utilisation de produits (graisse, produit de nettoyage, peinture, etc.), une fiche de sécurité doit être lue par l'intéressé et un formulaire d'instruction interne signé.
- Pour l'utilisation de machines légères, la notice d'utilisateur doit être lue par l'intéressé et un formulaire d'instruction interne signé.

#### Conclusion :

Eu égard à ces normes et aux contraintes qui en découlent, en particulier pour de petites équipes comme les nôtres, les services communaux ont pris les décisions suivantes concernant les jobs d'été :

- Engager des jeunes de plus de 18 ans uniquement, car les contraintes sont trop conséquentes pour les personnes plus jeunes
- En voirie et à l'école, de diminuer le nombre de candidats engagés et d'augmenter la durée du contrat (3 semaines), car il faut compter une journée entière pour former chaque jeune (équipement, formation, lecture des fiches de sécurité et signature de documents)
- À la salle des fêtes, un jeune sera engagé pour la période du 22 au 30 juin.

#### **Accueil de deux stagiaires au sein des services communaux, pour des stages d'observation**

Les services communaux auront le plaisir d'accueillir en mars deux stagiaires :

- Un jeune pour un stage d'observation d'une durée d'une journée à l'école, auprès de notre responsable des bâtiments, Mme Olinda Gonçalves, pour la découverte du métier d'agent d'exploitation. Il est à noter que s'agissant d'un stage et cette journée étant donc considérée comme une formation, ce jeune n'est pas soumis aux normes précédemment énoncées pour les jeunes au travail.
- Un jeune pour un stage d'observation d'une durée d'une semaine au secrétariat de la mairie, dans le cadre d'une découverte du métier d'employé de commerce.

#### **Hérissons :**

À travers le service des espaces verts, différentes actions concrètes sont mises en œuvre afin de favoriser la présence des hérissons et d'assurer leur protection. Parmi ces mesures figurent notamment la création et l'installation de tas de bois et de feuilles mortes dans les parcs, l'aménagement de réfectoraires adaptés, la réalisation d'ouvertures dans les clôtures ainsi que le maintien d'un espace suffisant entre le sol et les grillages pour permettre la libre circulation des animaux.

Le 19 novembre 2020, la commune avait déjà adopté une hérissonne prénommée Colchique auprès du centre SOS hérissons, avant de la relâcher au jardin de Colchique.

Pour l'année 2026, Troinex a renouvelé cette démarche en faisant une nouvelle demande d'adoption. Ainsi, une hérissonne et un hérisson ont été pris en charges et soignés dans la commune. Il s'agit de Kali et de Marmiton.

Marmiton, accueilli le 10 décembre 2025 à Troinex, avait été recueilli au parc Geisendorf, en plein jour. Trop petit pour affronter l'hiver et fortement infesté de puces, il a bénéficié de soins adaptés.

Kali, accueillie le 18 novembre, avait quant à elle été trouvée errante dans un jardin de Bernex, affaiblie par des vers pulmonaires et intestinaux et couverte de petites tiques.

Après avoir reçu des soins, tous deux se portent désormais très bien et ont été relâchés le 25 février dernier au parc de la Drize.

### **Moustique tigre : pas de sachets offerts à la population**

Après une année transitoire en 2025, l'OCAN ne va pas pouvoir continuer à offrir des sachets VectoBac® G gratuitement à la population pour les traitements individuels. Pour rappel, il s'agit d'un larvicide biologique contre les larves de moustiques, agissant en quelques heures sans danger pour l'environnement et utilisé sous forme de granulés appliqués de manière hebdomadaire directement dans l'eau stagnante.

Plus d'informations à ce sujet seront disponibles courant mars et seront communiquées dans les meilleurs délais.

### **Séance publique de lundi prochain 16 mars à 18h30 :**

Pour rappel, une soirée d'information publique aura lieu le 16 mars prochain, afin de présenter aux habitants le projet « Losange » au cœur du village. Cette séance est ouverte à l'ensemble de la population.

### Questions/remarques

M. Calame informe que pour des raisons personnelles de santé, il n'est pas certain de pouvoir assister à la séance publique du 16 mars prochain. Il précise tout de même qu'il maintiendra une présence régulière à la Mairie, même à distance si nécessaire.

Concernant les jobs d'été, M. Alexandre Odier aimerait connaître le montant auquel les jeunes seront payés.

M. Calame répond que cette question n'a pas encore été discutée, car le Conseil administratif attendait les résultats de la votation, mais affirme que Troinex se soumettra au droit du travail tel qu'il est inscrit dans le droit à l'emploi et que le salaire des jeunes sera adapté en fonction, mais n'est pas en mesure d'apporter une réponse plus précise pour le moment.

M. Alexandre Odier voudrait ensuite s'assurer que l'exécutif ne se battra pas contre la décision prise par le Grand Conseil s'agissant du maintien à 50km/h des axes structurants, car il estime que si une limitation de 50 km est imposée à Genève, Troinex doit la suivre.

M. Calame précise que l'exécutif se bat pour appliquer ce qui est voté au niveau du Conseil municipal et non pour faire de la politique au niveau cantonal. Au niveau municipal, il a été voté une demande de travailler avec le canton en vue d'un passage à 30 km/h de la route de Troinex. A ce stade, il s'agit du mandat que l'exécutif s'est vu confier par le Conseil municipal. Il n'est pas question d'aller au combat pour faire changer la loi, mais pour voir s'il est possible d'appliquer une décision du Conseil municipal ou non. L'exécutif reviendra au Conseil municipal pour l'informer de ce qu'il est possible de mettre en œuvre dans le cadre de la nouvelle loi. M. Calame insiste sur le fait que l'exécutif n'a pas l'intention de faire du lobbying auprès du canton pour faire changer la loi.

S'adressant à M. Alexandre Odier, M. Berthet rappelle que le Conseil municipal a voté une motion pour demander de descendre la limitation de vitesse à 30km/h afin d'assurer la sécurité des Troinésiens et non pour « embêter » les automobilistes.

Communications de M. Grégoire Odier, Conseiller administratif :

**LED-Genre**

Suite à une intervention de Mme Berthet lors de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2025, qui soulève une question relative à la loi adoptée par le canton en 2023 et dont le titre exact est « loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre » qui s'applique au canton mais aussi aux communes et administrations de droit public, le service social s'est renseigné auprès du Bureau de prévention des violences et de promotion d'égalité du canton dont voici un petit condensé :

- Les campagnes en lien avec la LED Genre ont été transmises à la Commune.
- Les flyers et affiches sont à disposition à l'entrée de la mairie.
- Emilie D'Introno-Favier, assistante sociale a dédié une partie du guide social, en cours d'élaboration, à des thématiques de la LED Genre. Ce guide contient les réseaux et ressources mobilisables dans le canton sur des thématiques allant des violences sexistes et sexuelles aux questions de genre, qui permet de rediriger les gens en cas de besoin.
- Sur le terrain, les TSHM ont reçu une formation « as de cœur » visant à la prévention des violences dans les relations amoureuses et à développer les compétences psychosociales des jeunes de 13 à 20 ans ».

Ce qui pourrait néanmoins être envisagé pour aller plus loin :

- Que le service social se forme via le kit de prévention du harcèlement sexuel au travail, disponible sur le site du canton et gratuit. Ce kit offre des outils clef en main adaptés aux réalités des entreprises. Il est composé d'un guide d'utilisation, de fiches d'information, de deux films, d'un e-learning et d'affiches qui permettent aux directions d'informer et de sensibiliser leur personnel en matière de harcèlement sexuel et sexiste au travail.
- Que la commune désigne un référent sur les questions relatives à la LED GENRE, lequel pourrait se rendre à des rencontres annuelles organisées par le BPEV.
- Que le BPEV intervienne au sein de la commune pour présenter les bases de cette loi

**Retour sur les manifestations :**

**Escalade de l'Ecole – vendredi 12 décembre**

Dans l'ensemble, le bilan est très positif. Il est difficile de donner un nombre de participants, même approximatif, mais la fête semble avoir rencontré un beau succès et réuni de nombreuses familles. Le cortège s'est bien déroulé, même s'il convient de s'interroger sur sa pertinence : beaucoup d'organisation pour un moment finalement assez court (à réfléchir pour dans deux ans).

Des élèves de 8P ont joué de la flûte, ce qui était très joli. Les chants des enfants ont également beaucoup plu et se sont très bien déroulés. Le service de la soupe a été fluide, sans attente.

L'aide précieuse de l'APE tout au long de la soirée a été particulièrement appréciée et des remerciements leurs sont adressés pour le stand de raclette ainsi que celle offerte aux enseignants.

Un stand de vin chaud était également offert. Malheureusement, l'information n'est pas suffisamment parvenue aux parents, et il y a eu des restes ; un point à améliorer pour la prochaine édition.

### **Banquet de Noël des Aînés – jeudi 18 décembre**

126 aînés ont participé à ce banquet 68 femmes et 59 hommes. 17 personnes de Troinextra ont préparé et décoré les tables, ont servi et débarrassé. 6 Conseillers municipaux ont donné un coup de main en servant l'apéritif et les pousse-café. 150 enfants sont venus chanter. Même le Père Noël s'est rendu à la salle des fêtes pour souhaiter un bon anniversaire à M. le Maire et pour féliciter tous les enfants pour leurs magnifiques chants.

### **Apéritif de Noël – vendredi 19 décembre**

Environ 200 personnes se sont rendues à l'ancienne salle communale pour passer un moment convivial.

10 demi-meules de Raclette ont été consommées ; 3 supers racleurs, Pascal de l'équipe de Festiverband, ainsi que deux employés communaux Beg et Laurent ont participé. Isabelle Ronchietto et Jacques Magnenat avaient préparé 20 litres de soupe et 30 litres de vin chaud dont il est resté environ 7 litres, offerts à la paroisse. 6 Conseillers municipaux s'étaient annoncés pour le bar, et d'autres semblent être venus spontanément.

Enfin, Olinda s'est occupée de la coordination pour qu'il y ait assez de vaisselle durant la soirée.

### **Récolte de cadeaux Croix-Rouge 2025 – Ecole de Veyrier et Troinex**

1033 cadeaux ont été amenés à la Croix-Rouge genevoise sans compter les Twint effectués par les habitants des deux communes. Grâce à cette action, ce sont alors autant d'enfants qui ont bénéficié sur le canton de Genève d'un cadeau neuf à Noël par le biais des distributions de la Croix-Rouge

### **Vœux du Maire et Accueil des nouveaux habitants : Jeudi 15 janvier 2026**

Une centaine de personnes se sont rassemblées à la salle des fêtes pour les vœux du Maire, qui ont fourni l'occasion de revenir sur l'année écoulée, d'évoquer les projets à venir et de formuler des vœux pour l'ensemble de la population. La cérémonie a également été marquée par l'accueil officiel des nouvelles et nouveaux habitantes et habitants.

3 jeunes filles de la commune se sont spontanément annoncées pour venir en aide pour le service des buffets confectionnés par Sandra et Maurice Fabbri et pour laver la vaisselle. Un grand nombre de Conseillers municipaux ont servi les boissons, et M. Grégoire Odier tient ici à les remercier. Une quinzaine de sociétés ou d'entités communales étaient présentes pour se présenter et répondre aux questions des nouveaux habitants.

### **Soirée astronomique – vendredi 23 janvier 2026**

Environ 50 personnes étaient présentes pour écouter les explications de représentants de la société Astronomique de Genève. Malheureusement, la pluie était battante et a découragé la venue de nombreux adeptes d'astronomie. Une présentation sur la lune a été donnée en lieu et place de l'observation des étoiles et a grandement intéressé l'assistance, qui a par la suite posé de nombreuses questions.

L'équipe des TSHM a confectionné et servi le buffet dans le cadre des stages XP.

### **Soirée fondue et tournoi de Jass du 7 février à la salle Moillebin**

Une très bonne ambiance a régné durant cette soirée organisée par la Jeunesse de Troinex. 44 personnes se sont régalées en mangeant la fondue, accompagnée d'un plateau de charcuterie et de meringues avec double crème.

50 joueurs ont participé au tournoi de Jass.

L'événement s'est déroulé sans incident et dans le respect des consignes de sécurité.

### **Ateliers impôts pour les jeunes de 18 à 25 ans – jeudi 19 février 2026 de 18h à 20h :**

4 volontaires du Département des finances, 2 membres du Conseil des Anciens et 1 Conseiller municipal étaient présents pour encadrer et soutenir logistiquement les 11 jeunes qui sont venus remplir leur déclaration d'impôts 2025. Deux TSHM et la nouvelle assistante sociale étaient également présents à cette soirée.

Cette action est mise en place pour éviter que les jeunes soient taxés d'office. La commune est particulièrement contente du succès rencontré.

### **Concernant les prochaines manifestations, sortez vos agendas :**

- Samedi 14 mars à la salle des fêtes : Troc-vente de printemps
- Lundi 16 mars à la salle des fêtes : séance informations à la population « Losange »
- Représentations théâtrales : dès le 18 mars
- Du 20 au 22 mars : Voyage du CM à Besançon
- Vendredi 27 mars : Plantation de l'arbre du Mérite

## **5. Projet Présentation des comptes-rendus administratifs 2023 et 2024**

Mme Bocquet informe que les comptes-rendus sont disponibles sur CMNet.

M. Calame souligne que ces documents sont bien faits et très agréables à lire.

Mme Manzin tient à signaler que dans le compte-rendu de 2023, à la page 17, sous « promotions citoyennes du 11 mai », la photo ne correspond pas aux promotions citoyennes.

## **6. Propositions individuelles et questions**

M. Calame indique qu'un rapport a été rédigé en date du 20 janvier 2025, qu'il ne relira pas ce soir.

M. le Maire explique que des travaux seront réalisés pour le développement d'une propriété qui jouxte la route. En observant les plans, l'exécutif s'est aperçu que les haies débordent et les frontières ne sont pas parfaitement respectées. Il a donc été demandé de remettre la barrière à l'intérieur des terres, afin que la commune puisse déjà récupérer une partie de son terrain. L'idée est d'en profiter pour agrandir le trottoir. Enfin, en bas de la parcelle, le trottoir est trop étroit et l'exécutif propose donc d'acheter un bout de terrain pour pouvoir l'agrandir.

M. le Maire précise que ces démarches ont nécessité beaucoup de temps au niveau notarié, raison pour laquelle l'exécutif revient seulement maintenant au Conseil municipal.

M. Forestier exprime sa tristesse de voir les coins bucoliques de Troinex disparaître au fur et à mesure. Il n'était pas présent lors des discussions sur la passerelle et n'a donc pas pu donner son avis à l'époque. Il entend aujourd'hui que ce « vieux petit trottoir » qu'il a toujours connu sera élargi. Il reconnaît que celui-ci n'est pas aux normes, mais n'en demeure pas moins charmant, car il représente l'un des vestiges du Troinex de l'époque, et il aurait préféré, plutôt que de réaliser cette grande « passerelle autoroute », d'élargir le trottoir en sauvegardant la passerelle, bien qu'il comprenne la nécessité de répondre aux nouvelles normes de sécurité. En conclusion, M. Forestier avertit qu'il ne votera pas en faveur de ce crédit, mais s'abstiendra.

M. le Maire attire l'attention sur le fait que de nouvelles lois sont votées, notamment sur les personnes à mobilité réduite et sur la mobilité douce, et que la commune essaie de mettre en conformité certains endroits, dont la passerelle, qui permettra aux aînés et à d'autres personnes de traverser ce coin de manière sécurisée. En outre, M. le Maire estime qu'élargir un trottoir pour améliorer la sécurité de tous, notamment des écoliers, est nécessaire.

M. Forestier demande instamment que la planche comportant la maxime « à la fin tout arrive, même ce qu'on désire » soit récupérée par la commune et mise en valeur.

En l'absence de remarques supplémentaires, M. le Président procède à la lecture de la délibération avant de passer au vote :

**D308 - VOTE D'UN CRÉDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2026 DE CHF 10'000.-  
DESTINÉ À FINANCER L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 11426J SISE CH. DE  
SAUSSAC 77, AFIN DE PERMETTRE L'ÉLARGISSEMENT DU TROTTOIR SUR LE CH.  
JACQUES-ORMOND**

vu la nécessité d'élargir le trottoir sur le chemin Jacques-Ormond afin de le rendre conforme aux normes de sécurité,

vu le projet d'acquérir pour ce faire la sous-parcelle no 11426 J d'une surface totale de 20 m<sup>2</sup>, issue de la division de la parcelle 11426, propriété d'ACRES SA, située au ch. de Saussac 77, afin de l'incorporer au domaine public communal (DP 10807),

vu le prix de vente proposé de CHF 280.-/m<sup>2</sup> arrondi à CHF 5'000.- pour 20 m<sup>2</sup>,

vu les frais notariaux associés à la transaction,

vu l'offre d'honoraires et de prestations du bureau d'ingénieurs-géomètres Haller-Wasser,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 20 janvier 2025, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Décide par 14 voix pour et 2 abstentions (1 PLR et 1 Liste commune)**

1. D'approuver la cession de la sous-parcelle no 11426 J, d'une surface totale de 20 m<sup>2</sup>, issue de la division de la parcelle 11426, propriété d'ACRES SA, située au ch. De Saussac 77, à la commune de Troinex.
2. D'incorporer la sous-parcelle no 11426 J au domaine public communal (DP 10807).

3. D'approuver l'acquisition de la sous-parcelle no 11426 J de 20 m<sup>2</sup>, située au ch. de Saussac 77, pour le prix de CHF 280.-/m<sup>2</sup> arrondi à CHF 5'000.- pour 20 m<sup>2</sup>.
4. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 10'000.- destiné à financer cet achat. Ce crédit se compose de :
  - a) Prix d'acquisition de la parcelle no 11426 J pour un montant de CHF 5'000.- ;
  - b) Frais d'acte et autres droits et honoraires pour le solde.
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
6. De charger le Conseil administratif de procéder à la signature de l'acte notarié.

## **7. Propositions individuelles**

### Centre sportif et culturel des Cherpines

M. Berthet relate avoir reçu une invitation pour une séance d'information concernant le Centre sportif et culturel des Cherpines, et s'enquiert d'une éventuelle réalisation intercommunale. M. le Maire répond que Plan-les-Ouates serait peut-être ouverte à cela.

M. Berthet demande si le Conseil administratif a été sollicité en ce sens. M. le Maire explique qu'il existe un certain rapport de force des communes sur ce nouveau projet, mais qu'il ne voit pas Troinex investir dans ce centre.

M. Ronchietto alerte sur le fait qu'une séance de la Commission finances, sécurité et règlement est prévue le 23 mars ; les commissaires présents ne pourront donc pas s'y rendre. Il demande s'il serait possible de décaler la date de la commission. M. le Maire répond qu'il serait compliqué de le faire.

### Places offertes pour le Théâtre de Troinex

M. Alexandre Odier annonce que, comme à son habitude, le Théâtre de Troinex, en guise de remerciements pour le prêt généreux de la salle, offrira deux places à chaque Conseiller municipal et à l'exécutif. Il suffit pour ce faire d'indiquer à la caisse que le spectateur travaille pour la Mairie.

### Panneaux du local de vote

Mme Latour explique qu'il y avait un nouveau panneau dimanche passé, mais que 3 jurys n'ont pas trouvé le local de vote. Il conviendra donc de prévoir une signalisation plus probante. M. Alexandre Odier explique qu'il leur a été précisé de se rendre à l'école de Troinex.

M. Calame en prend note et ajoute que la salle Dusonchet est elle aussi difficile à trouver. Ces deux situations seront améliorées déjà de manière provisoire, même si un projet global d'amélioration de la signalétique permettra ensuite de revoir cette dernière.

**8. Huis-clos**

Point traité en huis-clos.

M. le Président lève la séance à 21h02

Président :

La Secrétaire :

Alexandre Moraga

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :